

# Enquête annuelle sur les serres, les pépinières et les gazonnières - 2010

Il est important que les données déclarées soient exactes, car celles-ci seront utilisées dans le cadre des programmes d'aide aux producteurs.

FORMULE 6



**CONFIDENTIEL une fois rempli**  
Renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19.  
En vertu de la *Loi sur la statistique*, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

English version of this questionnaire is available.

La présente enquête a pour but de recueillir les renseignements nécessaires pour estimer la quantité et la valeur des produits de serre, de pépinière, de gazonnière et des arbres de Noël au Canada. Vos données sont strictement confidentielles et seront regroupées à des fins statistiques. Les résultats seront disponibles au public en mai, et sont utilisés par les associations de producteurs et les gouvernements pour évaluer la santé économique de l'industrie des serres, des pépinières et des gazonnières.

## INSTRUCTIONS AUX EXPLOITANTS DE SERRES, DE PÉPINIÈRES OU DE GAZONNIÈRES

1. Veuillez compléter le présent questionnaire et envoyez-le avant le 17 janvier à Statistique Canada dans l'enveloppe à port payé.
2. Veuillez répondre à toutes les questions qui se rapportent à votre exploitation.
3. Si possible, consultez vos dossiers. Autrement, donnez une estimation aussi précise que possible.
4. Merci de votre collaboration.

Révisez l'information sur l'étiquette. Si les renseignements sont erronés ou incomplets, veuillez faire les corrections nécessaires dans les espaces ci-dessous.

FRM	[REDACTED]	Nom de l'exploitation (s'il y a lieu)		
SPA	[REDACTED]	Nom de la société par actions (s'il y a lieu)		
NA 1	[REDACTED]	Nom de famille	Ind. rég.	Téléphone
	[REDACTED]	Prénom et initiale		
ADR	R.R.	Case postale	Numéro et nom de la rue	
	-		Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)	
COU	[REDACTED]	Courriel (s'il y a lieu)		
NA 3	[REDACTED]	Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu)	Ind. rég.	Téléphone
NA 4	[REDACTED]	Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu)	Ind. rég.	Téléphone

## PARTIE I - TYPE DE PRODUCTION

1. En 2010, avez-vous cultivé des produits de serre, de pépinière, de gazonnière ou des arbres de Noël? Oui  Non  (Si non, passez à la partie commentaires à la page 10)
  
2. En 2010, lesquels des produits suivants avez-vous cultivé? (cochez tout ce qui s'applique)
 

a. Produits de serre (légumes, fruits, fleurs et plantes) .....	<input type="checkbox"/>	(Passez à la partie II)
b. Produits de pépinière et arbres de Noël (arbres et plantes) .....	<input type="checkbox"/>	(Passez à la partie III, page 4)
c. Gazon .....	<input type="checkbox"/>	(Passez à la partie IV, page 6)

## PARTIE II - SERRES (Voir les notes explicatives)

### C. SUPERFICIE ET NOMBRE DE MOIS EN EXPLOITATION

3. Est-ce que vos superficies seront déclarées en : pi<sup>2</sup>  m<sup>2</sup>   
(Excluez les tunnels non chauffés.)
  
  4. Quelle était la superficie totale sous verre en 2010? .....
  5. Quelle était la superficie totale en films plastiques (poly-film) en 2010? .....
  6. Quelle était la superficie totale sous plastique rigide, fibre de verre ou autres types de protection en 2010? .....
  7. Quelle était la superficie totale sous serre en 2010 .....
  8. Nombre de mois durant lesquels votre serre était en exploitation en 2010 .....
- | Code |                  |
|------|------------------|
| 101  |                  |
| 2008 |                  |
| 102  |                  |
| 100  |                  |
| 103  | N <sup>bre</sup> |

### FRUITS ET LÉGUMES DE SERRE

9. Avez-vous cultivé et vendu des légumes ou des fruits de serre en 2010? (excluez les plantes potagères à repiquer) Oui  Non  (Si non, passez à la question 12)

### D. SUPERFICIE, PRODUCTION ET VALEUR DES LÉGUMES ET FRUITS DE SERRE - 2010

10. Veuillez déclarer vos superficies et la valeur des légumes et fruits de serre en 2010
- | Code | Superficie | Code | Valeur des ventes |
|------|------------|------|-------------------|
| 2009 |            | 190  | \$                |
- f. Superficie totale et ventes brutes de légumes et fruits .....

### FLEURS ET PLANTES DE SERRE

12. Avez-vous cultivé et vendu des fleurs ou des plantes de serre en 2010? (incluez les plantes à repiquer) Oui  Non  (Si non, passez à la section K)

### F. PLANTES EN POTS D'INTÉRIEUR ET D'EXTÉRIEUR, PRODUITS FINIS

13. Avez-vous cultivé et vendu des plantes en pot en 2010? Oui  Non  (Si non, passez à la question 15)

14. y. Total des plantes en pots (intérieur et extérieur) cultivées et vendues .....
  - z. Ventes brutes totales de plantes en pots finis .....
- | Code | Nombre total de pots |
|------|----------------------|
| 2015 |                      |
| 276  | \$                   |

## G. BOUTURES ET ARBRES DE SEMIS

15. Avez-vous <u>cultivé et vendu</u> des boutures et des arbres de semis en 2010?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	(Si non, passez à la question 17)								
			<table border="1"> <thead> <tr> <th>Code</th> <th>Nombre total de plants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2016</td> <td></td> </tr> <tr> <td>174</td> <td></td> </tr> <tr> <td>179</td> <td>\$</td> </tr> </tbody> </table>	Code	Nombre total de plants	2016		174		179	\$
Code	Nombre total de plants										
2016											
174											
179	\$										
16. f. Total des boutures cultivées et vendues .....											
g. Arbres de semis cultivés et vendus .....											
h. Ventes brutes totales de boutures et arbres de semis .....											

## H. PLANTES ORNEMENTALES ET POTAGÈRES À REPIQUER

17. Avez-vous <u>cultivé et vendu</u> des plantes à repiquer en 2010? Incluez les plantes prêtes à transplanter dans les jardins, les champs, les contenants et les paniers par l'acheteur.	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	(Si non, passez à la question 18)										
			<table border="1"> <thead> <tr> <th>Code</th> <th>Nombre total de plants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>173</td> <td></td> </tr> <tr> <td>274</td> <td>\$</td> </tr> <tr> <td>176</td> <td></td> </tr> <tr> <td>275</td> <td>\$</td> </tr> </tbody> </table>	Code	Nombre total de plants	173		274	\$	176		275	\$
Code	Nombre total de plants												
173													
274	\$												
176													
275	\$												
a. Nombre total de plantes ornementales à repiquer .....													
a1. Ventes brutes totales de plantes ornementales à repiquer .....													
b. Nombre total de plantes potagères à repiquer .....													
b1. Ventes brutes totales de plantes potagères à repiquer .....													

## I. FLEURS COUPÉES

18. Avez-vous <u>cultivé et vendu</u> des fleurs coupés en 2010? (excluez les fleurs coupées séchées)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	(Si non, passez à la question 20)						
			<table border="1"> <thead> <tr> <th>Code</th> <th>Nombre total de tiges</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2019</td> <td></td> </tr> <tr> <td>154</td> <td>\$</td> </tr> </tbody> </table>	Code	Nombre total de tiges	2019		154	\$
Code	Nombre total de tiges								
2019									
154	\$								
m. Total de tiges cultivées et vendues .....									
n. Ventes brutes totales de fleurs coupées .....									

## J. VENTES DES FLEURS ET PLANTES DE SERRE (avant les taxes de vente)

20. Veuillez déclarer le montant total des ventes de fleurs et de plantes.	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Code</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2070</td> <td>\$</td> </tr> <tr> <td>2071</td> <td>\$</td> </tr> <tr> <td>137</td> <td>\$</td> </tr> </tbody> </table>	Code	2070	\$	2071	\$	137	\$
Code								
2070	\$							
2071	\$							
137	\$							
a. La valeur des ventes de fleurs et plantes produites dans vos serres est de (somme des [codes 276, 179, 274, 275 et 154]) .....								
b. En excluant les ventes rapportées à la question 20a, quelle est la valeur des reventes immédiates de fleurs et plantes (incluez les ventes de fleurs et de plantes que votre entreprise a importées ou achetées des autres serres pour la revente)? .....								
c. Les ventes totales de fleurs et plantes de votre entreprise (somme de 20a et 20b) .....								

## K. ACHATS DE MATERIEL VÉGÉTAL (avant les taxes de vente)

Si vous exploitez à la fois une serre et une pépinière et que vous ne pouvez pas fournir séparément vos dépenses de produits horticoles et de main-d'œuvre de votre serre et de votre pépinière, vous pourrez déclarer vos valeurs combinées pendant l'entrevue.

21. a. En 2010, combien avez-vous dépensé pour l'achat de fleurs, plantes, boutures, semis, graines et bulbes <u>destinés à la culture</u> ? .....	<table border="1"> <tr> <td>123</td> <td>\$</td> </tr> </table>	123	\$
123	\$		
b. Quel <u>pourcentage</u> de vos dépenses déclarées à la question précédente représente les achats faits auprès d'autres serres ou pépinières <u>de votre province</u> ? .....	<table border="1"> <tr> <td>126</td> <td>%</td> </tr> </table>	126	%
126	%		
22. En 2010, avez-vous fait des achats de fleurs, plantes, boutures, semis, graines et bulbes <u>destinés à la revente immédiate</u> ? .....	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	(Si non, passez à la question 25)	
23. En 2010, combien avez-vous dépensé pour l'achat de fleurs, plantes, boutures, semis, graines et bulbes <u>destinés à la revente immédiate</u> ? .....	<table border="1"> <tr> <td>124</td> <td>\$</td> </tr> </table>	124	\$
124	\$		
24. Total des dépenses pour les produits horticoles en 2010 (somme des codes 123 et 124) .....	<table border="1"> <tr> <td>125</td> <td>\$</td> </tr> </table>	125	\$
125	\$		

## L. MAIN-D'OEUVRE DE SERRE

Veuillez inclure les propriétaires et leur famille dans les questions suivantes.

25. Combien de travailleurs saisonniers avez-vous employés dans votre serre (moins de 8 mois) en 2010? .....

26. Combien de travailleurs permanents (temps plein et temps partiel) avez-vous employés dans votre serre (8 mois et plus) en 2010? .....

27. Quel est le montant total des salaires versés en 2010? (y compris ceux des propriétaires) .....

Code	
2022	N <sup>bre</sup>
2023	N <sup>bre</sup>
122	\$

## M. AUTRES DÉPENSES DE SERRE

28. d. Total des dépenses de combustible en 2010 (gaz naturel, huile à chauffage et autres types de combustible) .....

29. Électricité (éclairage, ventilation et chauffage) .....

30. Autres dépenses de culture (incluez les engrains, pesticides, supports de croissance et les dépenses d'irrigation et de pollinisation; excluez les achats de matériel végétal) .....

31. Autres dépenses d'exploitation (intérêt, impôts fonciers, assurances, emballages, réparations des bâtiments, de la machinerie, de l'équipement et des véhicules agricoles et travaux à contrat) .....

32. Total des dépenses d'exploitation en 2010 (somme des codes 125, 122, 121, 2024, 114 et 112) .....

Code	Dollars
121	\$
2024	\$
114	\$
112	\$
113	\$

## PARTIE III - PÉPINIÈRES (Voir les notes explicatives)

33. En 2010, est-ce que vous avez coupé et vendu des arbres de Noël cultivé par votre exploitation?

Oui

Non

(Si non, passez à la question 36)

34. Est-ce que vos superficies en arbres de Noël seront déclarées en :

acres

hectares

arpents

35. Déclarez la superficie, la production et les ventes d'arbres de Noël coupés dans votre exploitation. (Incluez les superficies de peuplements naturels ou plantés, quel qu'en soit le stade de croissance, qui sont émondées ou gérées avec l'utilisation d'engrais ou de pesticides.) .....

Code	Superficie totale	Code	Arbres coupés	Code	Dollars
2026		2027	N <sup>bre</sup>	2028	\$

Les producteurs de sapin de Noël qui n'ont pas cultivé des produits de pépinière (passer à la question 48).

## N. PÉPINIÈRES

36. En 2010, avez-vous cultivé ou vendu des produits de pépinière?

Oui

Non

(Si non, passez à la question 51)

37. Est-ce que vos superficies seront déclarées en :

acres

hectares

arpents

38. Veuillez inclure les terres possédées ou louées dans les questions suivantes.

a. En 2010, quelle était la superficie utilisée pour la culture de plants de pépinière en champ? .....

Code	Superficie
603	
2029	
2030	

b. En 2010, quelle était la superficie utilisée pour la culture de plants de pépinière en contenant? .....

c. En 2010, quelle était la superficie totale utilisée pour la culture de plants de pépinière? .....

(somme des codes 603 et 2029)

39. Est-ce que vous avez utilisé des châssis froids ou des tunnels non chauffés pour votre production?

Oui

Non

## O. PRODUCTION ET VENTES DE PRODUITS DE PÉPINIÈRES EN CHAMP ET EN CONTENANT

40. Veuillez déclarer la production de plants de pépinière produits en champ et en contenant et vendus en 2010 (excluez les plants achetés pour la revente, les plants en inventaire non vendus, les arbres de Noël et les activités d'aménagement paysager)

**Si les plants de pépinières n'ont pas été vendu en 2010,  
passez à la question 41b.**

- I. Total des ventes de plants de pépinière cultivés en champ et en contenant .....

Code	En champ	Code	En contenant
541	\$ 456		\$

## P. VENTES DE PLANTS DE PÉPINIÈRE (avant les taxes de vente)

41. a. En 2010, à combien se sont chiffrées vos ventes de plants cultivés en pépinière ou achetés pour la culture sur place? (somme des codes 541 et 456) .....

b. En 2010, à combien se sont chiffrées vos ventes de plants de pépinière achetés uniquement pour la revente? (excluez les revenus reliés aux activités d'aménagement paysager) .....

c. Valeur des ventes totales de plants de pépinière en 2010 (somme des codes 217 et 218) .....

Code	Dollars
217	\$
218	\$
219	\$

## Q. ACHATS DE MATÉRIEL VÉGÉTAL (avant les taxes de vente)

43. En 2010, avez-vous acheté des arbres fruitiers ou d'ornement, des produits de pépinières, des plants à repiquer, des semis, des boutures ou des bulbes?

Oui

Non

(Si non, passez à la question 48)

Code	Dollars
230	\$

44. a. Quelles ont été vos dépenses en 2010 pour les produits de pépinière destinés à la culture sur place?

b. Quel pourcentage de vos dépenses déclarées à la question précédente représente les achats faits auprès d'autres serres ou pépinières de votre province? .....

2054	%
------	---

45. Est-ce que vous avez acheté des plants de pépinière destinés à la revente immédiate en 2010?

Oui

Non

(Si non, passez à la question 48)

Code	Dollars
231	\$
232	\$

46. Quelles ont été vos dépenses en 2010 pour les produits de pépinière destinés à la revente immédiate?

47. Dépenses totales pour les produits de pépinières en 2010 (somme des codes 230 et 231) .....

## R. MAIN-D'OEUVRE ET DÉPENSES TOTALES D'EXPLOITATION DES PÉPINIÈRES

48. Veuillez inclure les propriétaires et leur famille dans les questions suivantes.

a. Combien de travailleurs saisonniers avez-vous employés dans votre pépinière (moins de 8 mois) en 2010? .....

Code	
2055	N <sup>bre</sup>

b. Combien de travailleurs permanents (temps plein et temps partiel) avez-vous employés dans votre pépinière (8 mois et plus) en 2010? .....

Code	
2056	N <sup>bre</sup>

c. Quel est le montant total des salaires versés en 2010? (y compris ceux des propriétaires) .....

Code	
216	\$

49. Quelles ont été vos autres dépenses d'exploitation en 2010? (Incluez les engrains, les pesticides, les impôts fonciers, les intérêts, les assurances, les dépenses de réparation, les combustibles, l'électricité et les dépenses d'irrigation et de pollinisation.)  
Excluez les dépenses pour l'achat de matériel horticole et les coûts de main-d'oeuvre.) .....

Code	
2057	\$

50. Quel a été le total de vos dépenses d'exploitation en 2010? (somme des codes 232, 216 et 2057) .....

Code	
2064	\$

## PARTIE IV - GAZONNIÈRES (Voir les notes explicatives)

### S. SUPERFICIE ET VENTES DE GAZON

51. En 2010, avez-vous cultivé du gazon?

Oui

Non  (Si non, passez aux commentaires à la page 7)

52. Est-ce que vos superficies seront déclarées en :

acres

hectares

arpents

53. a. Quelle était la superficie totale en gazon cultivée en 2010? .....

Code	Superficie
631	
632	
634	\$

b. Quelle était la superficie en gazon cultivé pour la vente en 2010? .....

54. Quel a été le revenu brut tiré du gazon cultivé pour la vente en 2010? .....

55. Est-ce que vous avez acheté du gazon destiné à la revente immédiate en 2010?

Oui

Non  (Si non, passez à la question 58)

56. a. Quelles ont été vos dépenses de gazon destiné à la revente immédiate en 2010  
(avant les taxes de vente) .....

Code	\$
633	\$
635	%

b. Quel pourcentage de vos dépenses déclarées à la question précédente représente les **achats** faits auprès d'autres gazonnières de votre province? .....

57. Quel a été le revenu brut tiré du gazon acheté pour la revente immédiate en 2010?  
(avant les taxes de vente) .....

Code	\$
636	\$

### T. MAIN-D'OEUVRE ET DÉPENSES TOTALS D'EXPLOITATION DES GAZONNIÈRES

58. Veuillez inclure les propriétaires et leur famille dans les questions suivantes.

Code	Nbre
2058	Nbre
2059	Nbre
2060	\$

a. Combien de travailleurs saisonniers avez-vous employés dans votre gazonnière  
(moins de 8 mois) en 2010? .....

b. Combien de travailleurs permanents (temps plein et temps partiel) avez-vous employés dans votre gazonnière (8 mois et plus) en 2010? .....

c. Quel est le montant total des salaires versés en 2010? (y compris ceux des propriétaires) .....

59. Quelles ont été vos autres dépenses d'exploitation de votre gazonnière en 2010? (Incluez les engrains, les pesticides, les impôts fonciers, les intérêts, les assurances, les dépenses de réparation, les combustibles, l'électricité et les dépenses d'irrigation. Excluez les dépenses pour l'achat de gazon et les coûts de main-d'œuvre.) .....

Code	\$
2061	\$

60. Quel a été le total de vos dépenses d'exploitation par votre gazonnière en 2010?  
(somme des codes 633, 2060 et 2061) .....

Code	\$
2065	\$

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### Confidentialité

#### Vos réponses sont confidentielles.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la statistique*. Les dispositions de confidentialité de la *Loi sur la statistique* ne sont pas touchées par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi. Ainsi, par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne peut pas accéder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.

Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.

### Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

### Ententes de partage de données

Afin d'éviter tout dédoublement d'enquêtes, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de renseignements avec des organismes statistiques provinciaux, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organismes ayant démontré qu'ils avaient besoin de les utiliser.

L'**article 11** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de renseignements avec des organismes statistiques provinciaux qui satisfont à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes renseignements, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes renseignements, on ne demande pas le consentement des exploitations agricoles et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage de leurs données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 11** ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Les données partagées seront limitées à celles des exploitations agricoles situées dans la province en question.

L'**article 12** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de renseignement avec des organismes gouvernementaux fédéraux ou provinciaux. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos renseignements avec l'un ou l'autre de ces organismes en écrivant une lettre d'opposition à l' statisticien en chef et en la retournant à l'adresse ci-dessous. Veuillez préciser le nom de l'enquête et les organismes avec lesquels vous ne voulez pas partager vos données.

Statistique Canada  
Statisticien en chef  
Édifice R. H. Coats, 26e étage, section A  
100 prôle de l'avenue Tunney's Pasture  
Ottawa, Ontario K1A 0T6

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 12** ont été conclues avec le Department of Natural Resources Forestry and Agrifoods Agency of Newfoundland and Labrador, le ministère de l'agence statistique de l'Île-du-Prince-Édouard, le ministère de l'Agriculture et Aquaculture du Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, le Manitoba Department of Agriculture, Food and Rural Initiatives, le Saskatchewan Ministry of Agriculture et le British Columbia Ministry of Agriculture and Lands.

Dans le cas des ententes conclues avec des organismes gouvernementaux provinciaux, les données partagées seront limitées à celles des exploitations agricoles situées dans la province en question.

**COMMENTAIRES :**

POUR INFORMATION SEULEMENT

## **NOTES EXPLICATIVES DE L'ENQUÊTE ANNUELLE SUR LES SERRES, LES PÉPINIÈRES ET LES GAZONNIÈRES DE 2010**

Le questionnaire ci-inclus vise à recueillir de l'information sur les industries des SERRES, des PÉPINIÈRES, des GAZONNIÈRES et des ARBRES DE NOËL au Canada. Les présentes notes explicatives répondent aux questions que vous pourriez avoir lorsque vous répondrez à cette enquête. Si votre exploitation effectue des activités « de service » connexes, comme les contrats d'aménagement paysager ou la pose de gazon, veuillez ne pas faire état dans le questionnaire ci-joint des chiffres ayant trait à la portion non agricole de votre exploitation.

### **PARTIE II : SERRES**

#### **Section C – Superficie et nombre de mois en exploitation**

**Nota :** Les superficies et les plants (incluant les plants à repiquer) protégés par des châssis froids et les tunnels **NE DEVRAIENT PAS** être inclus dans la partie « serres » du questionnaire. Ces constructions ne sont pas considérées comme faisant partie de la superficie d'une serre. Un châssis froid n'est pas une serre.

**Question C4 :** Ne déclarer que la superficie sous verre.

**Exclude :** La superficie entourant la ou les serre(s), c.-à-d. la pépinière, le centre de jardinage, le champ de blé, etc.

**Question C5 :** Déclarer les superficies en films plastiques. Le film plastique le plus utilisé est en polyéthylène.

**Question C6 :** Inclure tous les autres types d'enclos de protection utilisés pour la culture des plantes, c.-à-d. l'isolant rigide, les puits de mine, les granges, les abris. Déclarer les superficies en films plastiques à la question C5.

**Question C8 :** Exclure les mois pendant lesquels l'exploitant ne cultivait pas activement des plantes, c.-à-d. la période de fumigation.

#### **Section D – Superficie, production et valeur des légumes et fruits de serre – 2010**

**Question D10 :** Déclarer les produits comestibles, prêts à consommer.

**Exclude :** Les plants à repiquer, le tabac, le ginseng, les asperges et les champignons.

#### **Récoltes multiples :**

Si plusieurs récoltes du **même type** de légume/fruit de serre ont été produites dans le **même** espace de serre, ne déclarer la superficie qu'une seule fois, mais déclarer toute la valeur (c.-à-d. que, si 1 000 pi<sup>2</sup> ont d'abord servi à la production de tomates évaluée à 1 000 \$, puis que la même superficie a été utilisée pour une deuxième récolte d'une valeur de 1 500 \$, il faut déclarer 1 000 pi<sup>2</sup> et 2 500 \$.).

Si **au moins deux types de** légumes de serre ont été cultivés dans le **même** espace de serre, utilisez ce qui suit (c.-à-d. que, si 2 000 pi<sup>2</sup> ont d'abord servi à la production de tomates, qui ont été remplacées par des concombres à la mi-été [dans le même espace de 2 000 pi<sup>2</sup>], il faut faire état d'une superficie totale de 4 000 pi<sup>2</sup> [2 000 pi<sup>2</sup> pour les tomates et 2 000 pi<sup>2</sup> pour les concombres]).

#### **Section F – Plantes en pot d'intérieur et d'extérieur / produits finis**

**Question F14 :** Veuillez déclarer le nombre de plantes **en pot cultivées dans votre serre et vendues**. Ne déclarer que la production canadienne de plantes en pot ornementales finies.

**Inclure :** Les plantes suspendues, c'est-à-dire tous les genres de pots suspendus (plastique, mousse de tourbe, osier, céramique, etc.).

**Exclude :** La marchandise revendue (les plantes qui ont été achetées et revendues immédiatement sans beaucoup de soin ni d'entretien), les produits de pépinière (les chrysanthèmes d'automne en pot cultivés dans une pépinière et vendus par celle-ci ou les arbustes en pot, comme les azalées ou la 'ruyère), les lys cultivés en plein champ et les arbres de Noël vendus en pot.

#### **Section G – Boutures et arbres de semis**

**Question G16 :** Déclarer votre matériel de multiplication, c.-à-d. les boutures cultivées en serre (enracinées ou végétatives), les arbres de semis (exclure les produits de pépinière cultivés sous les châssis froids et les tunnels non chauffés) et toutes les autres boutures que vous avez **cultivées et vendues** (exclure les boutures revendues).

**Exclude :** Les plants à repiquer, qu'il s'agisse de légumes ou de plantes ornementales (**qui doivent être déclarés à la section H**).

#### **Section H – Plantes ornementales et potagères à repiquer (transplants)**

**Questions H17a, a1, H17b, b1 :** Déclarer le nombre total de plants à repiquer vendus en plateaux multicellules, en caissettes ou en plateaux de culture prêts pour que l'acheteur les transplante au jardin, au champ, dans des contenants, des paniers ou des pots, ou des alvéoles plus grandes (exclure la marchandise revendue).

#### **Section I - Fleurs coupées**

**Exclude :** Les fleurs coupées séchées et revendues ainsi que les fleurs cultivées en plein champ et coupées.

#### **Section J – Ventes de fleurs et de plantes de serre**

**Question J20C :** Déclarer toutes les ventes de fleurs et de plantes ayant été soit produites et vendues par votre exploitation et/ou importées ou achetées au Canada et revendues immédiatement, **ainsi que** des revenus provenant de la « location » de plantes dans les ventes à d'autres acheteurs.

**Exclude :** Le matériel non végétal, comme les produits d'un centre de jardinage (c.-à-d. l'engrais, la mousse de tourbe, la vermiculite, la terre, les semences, etc.).

#### **Section K – Achats de matériel végétal**

**\*Si vous exploitez à la fois une serre et une pépinière et que vous ne pouvez pas fournir séparément vos dépenses de produits horticoles et de main-d'œuvre de votre serre et de votre pépinière, vous pourrez déclarer vos valeurs combinées pendant l'entrevue.**

**Question K21a :** Déclarer les achats destinés à la **culture sur place** (partir un plant/semis dans la serre, c.-à-d. s'en occuper et l'entretenir en le semant, en le transplantant, en le fertilisant, etc. jusqu'à ce qu'il devienne un produit vendable).

**Exclude :** Les fleurs, les plantes, les boutures, les semis, les graines et les bulbes achetés pour la **revente** (voir la question K23 pour la définition).

**Question K21b :** Il ne faut déclarer à cette question que le **pourcentage des dépenses** effectuées pour le matériel végétal ayant servi pour la **production** qui a été acheté auprès d'autres serres, pépinières, grossistes ou d'autres vendeurs **dans votre province**.

**Question K23 :** Déclarer les achats destinés à la **revente immédiate** (acheter et conserver une plante pendant une courte période de temps sans beaucoup d'entretien, puis la revendre).

#### Section L – Main-d’œuvre

**Questions L25 et L26 :** Il ne faut inscrire ici que les employés qui s’occupent de la culture, de l’entretien et de la récolte des plantes, des légumes et des fruits de serre.

**Include :** Le travail du propriétaire et l'aide qu'il reçoit des membres de sa famille.

**Exclude :** Toute la main-d’œuvre affectée à la vente au détail, au travail de bureau et aux travaux donnés à contrat (c.-à-d. les camionneurs, les paysagistes).

**Question L27 :** Si vous exploitez à la fois une serre et une pépinière, veuillez ne fournir dans cette section que la main-d’œuvre, les salaires et les avantages ayant trait à la serre. **Include :** Les avantages sociaux versés, comme l’assurance médicale, les indemnités pour accidents du travail, l’assurance-emploi et les régimes de retraite.

**Exclude :** Les avantages sociaux et les salaires versés aux employés affectés à la vente au détail, au travail de bureau et aux travaux donnés à contrat (c.-à-d. les camionneurs, les paysagistes).

#### Section M - Autres dépenses de serre

**Question M30 :** Comprend les dépenses effectuées pour l’engrais, les pesticides et les supports de croissance, comme la terre, la mousse de tourbe, la vermiculite, la perlite, le sable, la mousse de polystyrène, la sciure de bois, la pollinisation et l’irrigation.

**Question M32 :** Déclarer les frais totaux d’exploitation ici (somme des codes 125, 2024, 122, 121, 114 et 112).

### PARTIE III : PÉPINIÈRES

Veuillez exclure de cette portion du questionnaire les chiffres relatifs aux serres (s'il y a lieu) que comporte votre exploitation (voir les notes de la PARTIE II : SERRES).

**Question 35 : À titre d’arbres de Noël,** déclarer les superficies de peuplements naturels ou plantés, quel qu'en soit le stade de croissance, qui sont émondées ou gérées avec l'utilisation d'engrais ou de pesticides.

#### Section N – Superficie en pépinière

**Question N38 :** Il ne faut inclure dans les terres que celles qui ont servi en 2010 à la culture ou à l’entretien de produits de pépinière. Déclarer la superficie en contenant de la pépinière (toutes les plantes provenant de votre pépinière vendues en contenant) au code 2029 et la superficie en champ au code 603.

**Question N39 :** Les superficies et les plants (incluant les plants à repiquer) protégés par des châssis froids et les tunnels sont déclarés dans la partie des pépinières du questionnaire. Ces constructions ne sont pas considérées comme faisant partie de la superficie d'une serre.

#### Section O – Production et ventes des produits de pépinière en champ et en contenant en 2010

##### Valeur des produits de pépinière EN CHAMP en 2010

**Question O40 :** Déclarer les arbres, arbustes, vignes, herbacées vivaces, arbres à petits fruits et les autres produits de pépinière cultivés en plein champ PRODUITS ET VENDUS.

**Include :** Les plants livrés en mottes enrobées de jute, les plants à racines nues et tous les autres plantes empotées au champ avant d'être vendues.

**Exclude :** Les produits de pépinière cultivés en contenant et revendus, les arbres de Noël (dont le système racinaire n'est pas intact), les produits de serre, les produits non vendus et la valeur reçue pour les services d'aménagement paysager.

##### EN CONTENANT

**Include :** Tous les types de contenants de moins de 1 gallon, 1 gallon, 2 gallons, et de plus de 2 gallons.

#### Section P – Ventes en dollars de plants de pépinière (avant les taxes de vente) en 2010

**Question P41a :** Culture sur place – Partir un plant/semis dans votre pépinière, c.-à-d. vous en occuper et l'entretenir en le semant, en le transplantant, en le fertilisant, jusqu'à ce qu'il devienne un produit vendable.

**Question P41b :** Revente – Processus consistant à acheter des arbres, des arbustes, des plants, des graines, des semis, une bouture, etc. et à les revendre peu de temps après sans beaucoup s'en occuper ni les entretenir.

**Question P41c :** Déclarer les VENTES TOTALES de produits de pépinière en 2010 (codes 217 + 218 = 219).

#### Section Q – Achats dans les pépinières (matériel végétal seulement)

**Question Q44 :** Inscrire la valeur monétaire des produits achetés expressément pour la **culture sur place**.

**Question Q46 :** Inscrire la valeur monétaire des produits achetés pour les **revendre immédiatement** et non pour les cultiver.

#### Section R et T – Main-d’œuvre (gazonnières et pépinières)

**Questions R48a, R48b, T58a et T58b :** Employés permanents et saisonniers

**Include :** Le nombre de travailleurs de votre exploitation qui s’occupent de la culture, de l’entretien et de la récolte des produits de pépinière ou du gazon.

**Exclude :** La main-d'œuvre affectée aux services au détail (commis vendeurs dans les centres de jardinage, main-d'œuvre pour les travaux à contrat, la pose de gazon, l'aménagement paysager ou l'installation d'arbustes au domicile des clients).

**Question R48c et T58c : Total des salaires versés**

**Include :** Les avantages sociaux, comme l'assurance médicale, les indemnités pour accident du travail, l'assurance-emploi et les régimes de retraite (ainsi que le salaire des propriétaires, des gestionnaires et des membres de la famille).

**Exclude :** Les salaires pour le commerce de détail et les travaux donnés à contrat qui ne sont pas liés à la pépinière ou à la gazonnière

**PARTIE IV : GAZONNIÈRES**

**Section S - Gazon**

**Question S54 :** Déclarer la valeur totale des ventes de gazon **cultivé pour la vente**.

**Question S56a :** Déclarer les achats de gazon destiné à être **revendu immédiatement** et non cultivé par votre entreprise.

POUR INFORMATION SEULEMENT